

Direction Générale des Douanes

**NOTE DE SERVICE 17 /MPMB/DGD/-15 DU 21 JAN 2015****(DIFFUSION GENERALE)****Objet :** CREATION D'UNE SOCIETE.**Réf. :** courrier du 30 Décembre 2014.

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble des services que par courrier visé en référence, l'Administration des douanes est informée de ce que par arrêté n° 170/MT/DGAMP du 18 Juillet 2014, le Ministre des transports donne un agrément de consignation maritime et de manutentionnaire portuaire aux Ports Autonomes d'Abidjan et de San Pedro à la société CIMA LOG INTER.

J'invite l'ensemble des services à mettre à jour leurs registres respectifs, afin de prendre en compte cette nouvelle société.

**P. LE DIRECTEUR GENERAL &
P.I. LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT**